

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
5 octobre 2017
n° 33 / 7746^e
pages 1905 à 1968



CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

Le niqab de retour à Strasbourg

> Stéphanie Hennette-Vauchez

1926

ÉDITORIAL

1905 L'état d'exception dans le droit commun?, *Patrick Wachsmann*

ACTUALITÉS

- 1909 Extension de procédure (confusion des patrimoines): adoption d'un plan de cession totale
- 1912 *Trust* successoral (réserve héréditaire): conditions de primauté de la loi étrangère
- 1913 Lutte contre le terrorisme: adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale
- 1916 Ordonnances « travail »: apports des textes définitifs
- 1920 Contrat de travail (offre et promesse): application anticipée de l'ordonnance du 10 février 2016

POINT DE VUE

1924 L'omission d'un chef de dispositif dans un jugement, *Louis Boré*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1931 **Chronique:** L'engagement remarquable de la France en faveur de la protection des biens culturels en cas de conflit armé, *François Mirikelam*
- 1941 **Panorama:** Droit des entreprises en difficulté, *Pierre-Michel Le Corre et François-Xavier Lucas*
- 1955 **Notes:** Les droits respectifs de l'auteur et du metteur en scène sur une œuvre destinée au spectacle, note sous Civ. 1^{re}, 22 juin 2017, *Philippe Malaurie*
- 1958 Confirmation: le TEG doit être exact, mais peut être (un tout petit peu) faux, note sous Com. 18 mai 2017, *Garance Cattalano-Cloarec*
- 1963 Défaut de consentement et défaut d'autorisation à mariage, note sous Civ. 1^{re}, 20 avr. 2017, *Gilles Raoul-Cormeil*

ENTRETIEN

1968 Yann Delbrel - Conseils de prud'hommes:
retour sur les « juges du travail » des temps modernes

DAJLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine de la fibre : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation : 0,08 kg/t



ACTUALITÉS

1908

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Cautionnement (domaine de la protection):

notion de créancier professionnel,

Com. 27 sept. 2017

Contrat d'affaires

Contrat de transport (prescription d'un an):

demandes de répétition de l'indu et

compensation, *Com. 27 sept. 2017*

Contrat de transport (prescription d'un an):

portée de l'exception de fraude ou

d'infidélité, *Com. 20 sept. 2017*

Entreprise en difficulté

Extension de procédure (confusion des

patrimoines): adoption d'un plan de cession

totale, *Com. 27 sept. 2017*

Fiscalité

Impôt sur les sociétés (capitaux mobiliers):

constitutionnalité du régime,

Cons. const., 28 sept. 2017

Propriété intellectuelle

Prêt en bibliothèque (rémunération): preuve

de l'exclusion du champ d'application,

Civ. 1^{re}, 20 sept. 2017

1911

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Déclaration de nationalité (fraude): point de

départ de la prescription de l'action,

Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017

Divorce (régime matrimonial): validité d'une

convention portant sur la liquidation,

Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017

1911

DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Mandat de gestion immobilière (mandat

écrit): nullité relative en cas d'absence,

Civ. 1^{re}, 20 sept. 2017

1912

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international

Trust successoral (réserve héréditaire):

conditions de primauté de la loi étrangère,

Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017

1912

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Contrôle d'identité (réquisitions): période

maximale de vingt-quatre heures

consécutives, *Crim. 13 sept. 2017*

ÉDITORIAL

Patrick Wachsmann

1905

L'état d'exception
dans le droit commun ?

Interrogatoire de première comparution:

irrégularité constatée par le juge

d'instruction, *Crim. 19 sept. 2017*

Majeur sous curatelle: information du

curateur de la date d'audience,

Crim. 19 sept. 2017

Lutte contre le terrorisme: adoption du

projet de loi par l'Assemblée nationale

Contrôle judiciaire (révocation): pouvoir du

juge des libertés et de la détention,

Crim. 19 sept. 2017

1914

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention): contentieux de la

légalité de l'obligation de quitter le territoire,

Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017

Santé publique

Hospitalisation d'office (maintien): portée de

l'avis médical et office du juge,

Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017

1915

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée (requalification):

portée de la rupture, *Soc. 21 sept. 2017*

Contrat à durée déterminée (requalification):

erreur dans la désignation du poste,

Soc. 21 sept. 2017

Négociation collective: apports du texte

définitif

Prévisibilité et sécurisation des relations de

travail: apports du texte définitif

Organisation du dialogue social: apports du

texte définitif

Indemnité légale de licenciement

(revalorisation): publication du nouveau

barème

Départ à la retraite (pilote aérien): illicéité

d'une dérogation fondée sur l'âge,

Soc. 21 sept. 2017

Prise d'acte (effet immédiat): effet sur le

versement d'une prime de vacances,

Soc. 21 sept. 2017

Contrat de travail (offre et promesse):

application anticipée de l'ordonnance du

10 février 2016, *Soc. 21 sept. 2017*

Congés payés (délai de report): portée de

l'application de la directive du 4 novembre

2003, *Soc. 21 sept. 2017*

Révision d'un accord collectif (opposition):

portée de la condition de représentativité,

Soc. 21 sept. 2017

Travail temporaire (requalification): pas de

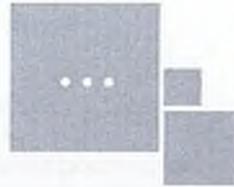
réintégration en vertu du droit à l'emploi,

Soc. 21 sept. 2017

Journaliste (pigiste régulier): détermination

des indemnités en cas de rupture du contrat,

Soc. 21 sept. 2017



POINT DE VUE

1924 L'omission d'un chef de dispositif dans un jugement par Louis Boré



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1926 Le *niqab* de retour à Strasbourg par Stéphanie Hennette-Vauchez

1931 L'engagement remarquable de la France en faveur de la protection des biens culturels en cas de conflit armé par François Mirikelam

PANORAMA

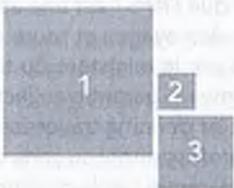
1941 Droit des entreprises en difficulté octobre 2016 - septembre 2017 par Pierre-Michel Le Corre et François-Xavier Lucas

NOTES

1955 Les droits respectifs de l'auteur et du metteur en scène sur une œuvre destinée au spectacle, note sous Civ. 1^{re}, 22 juin 2017 par Philippe Malaurie

1958 Confirmation: le TEG doit être exact, mais peut être (un tout petit peu) faux, note sous Com. 18 mai 2017 par Garance Cattalano-Cloarec

1963 Défaut de consentement et défaut d'autorisation à mariage, note sous Civ. 1^{re}, 20 avr. 2017 par Gilles Raoul-Cormeil



ENTRETIEN

1968 Yann Delbrel - Conseils de prud'hommes: retour sur les « juges du travail » des temps modernes

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr